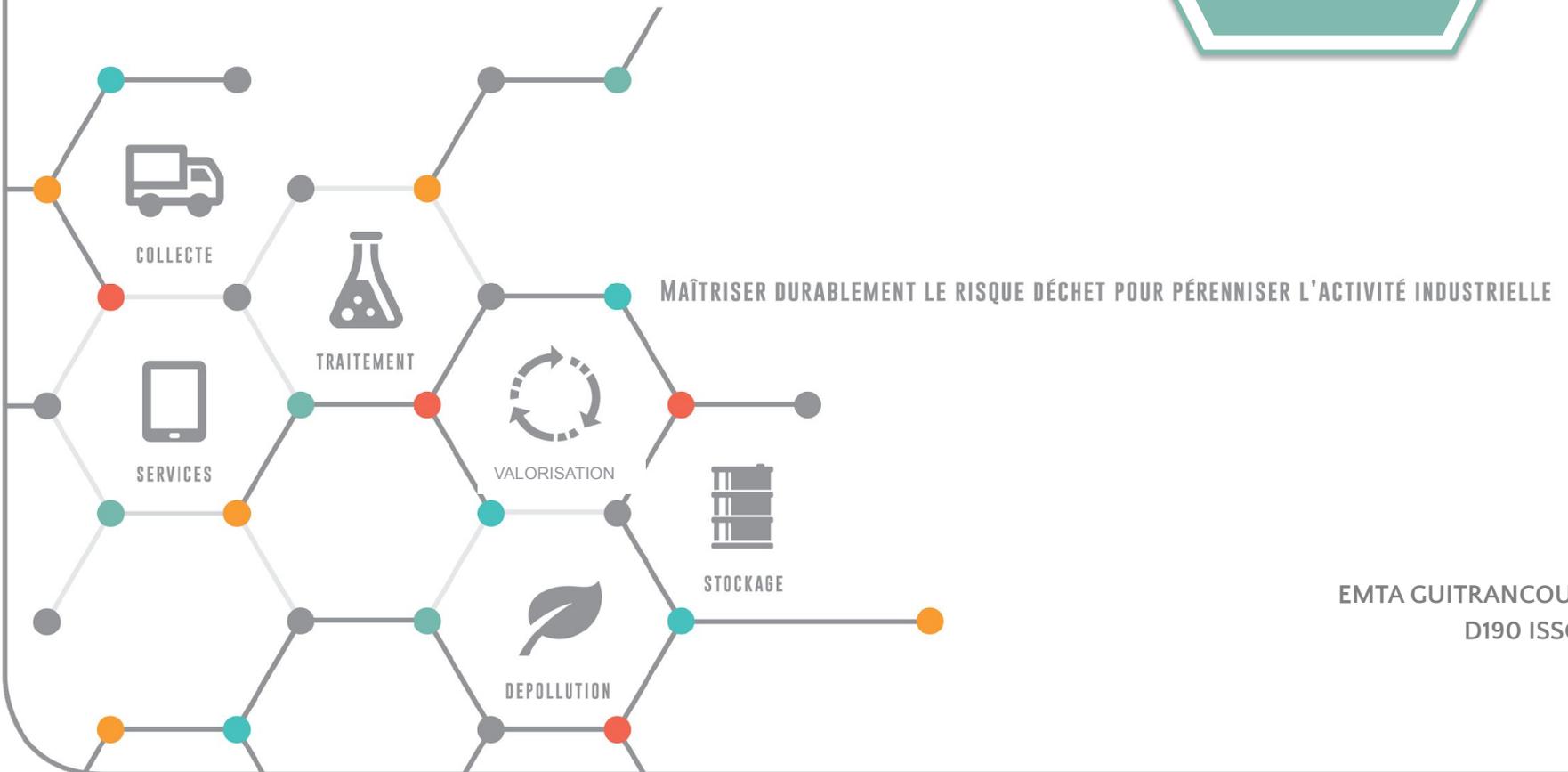


EMTA – Guitrancourt EXERCICE 2024
Commission Suivi Site du 26/05/2025

EMTA



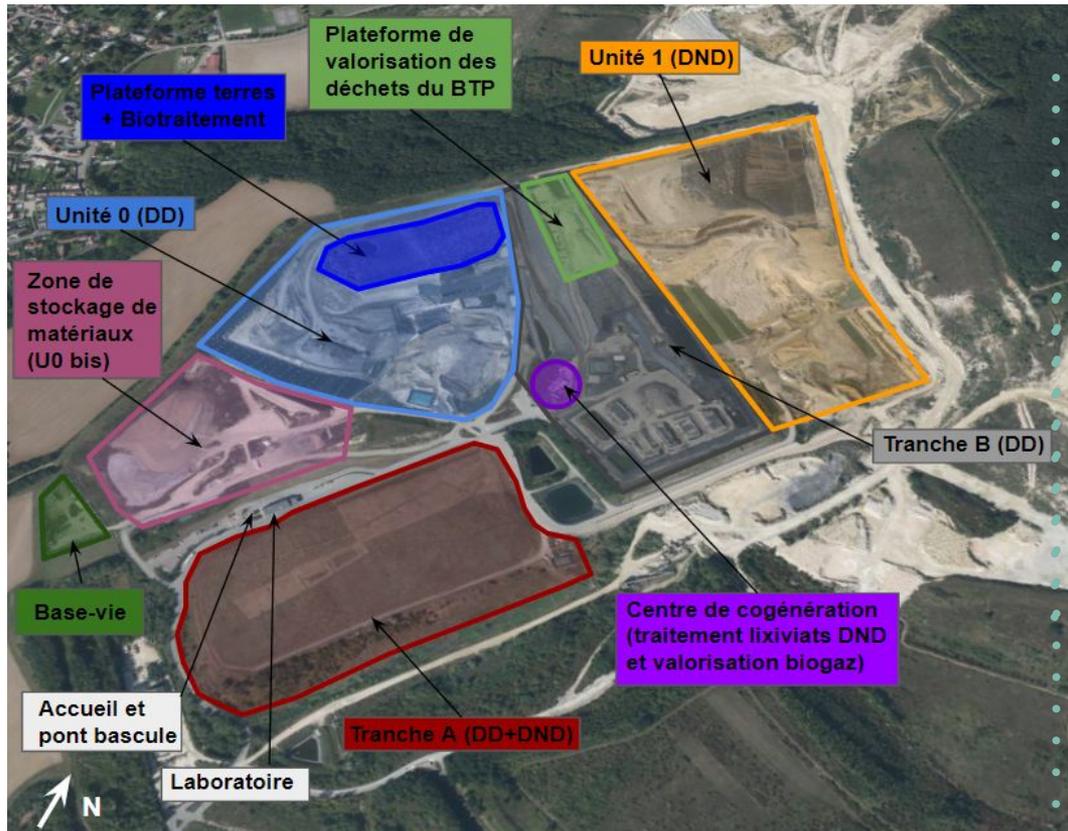
EMTA GUITRANCOURT
D190 ISSOU

SOMMAIRE

- ❑ Tonnages
- ❑ Bilan environnemental, sécurité
- ❑ Bilan humain
- ❑ Bilan des actions menées en 2024
- ❑ Perspectives 2025
- ❑ DDAE EMTA



Présentation du site et des activités



Récapitulatif des tonnages autorisés

| Icon | Tonnage autorisé | Date Autorisation |
|------|--|-------------------|
| | 720 000 t/an déchets autorisés | |
| | 200 000 t/an Moyen de déchets dangereux Autorisation jusqu'à 250 000 t/an max | 2040 |
| | 220 000 t/an De déchets non dangereux | 2030 |
| | 50 000 t/an De terres polluées dangereuses | 2040 |
| | 200 000 t/an De terres polluées non dangereuses | 2040 |
| | 50 000 t/an De déchets issus du BTP | 2040 |



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

Bilan humain

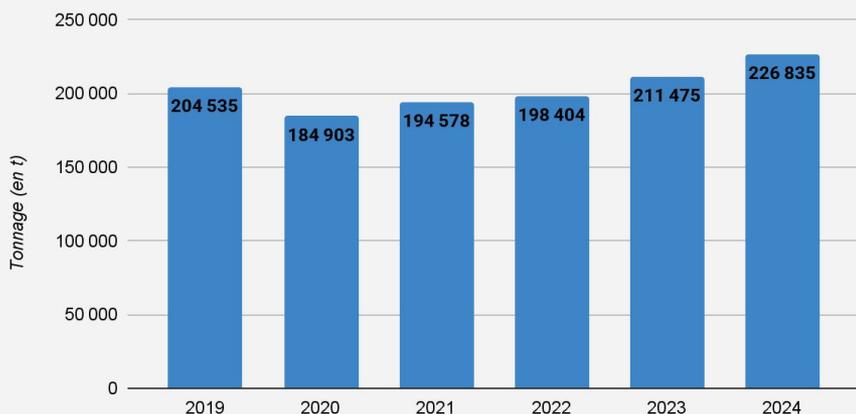
Bilan des actions menées en 2024

Projets et perspectives 2025

DDAE EMTA

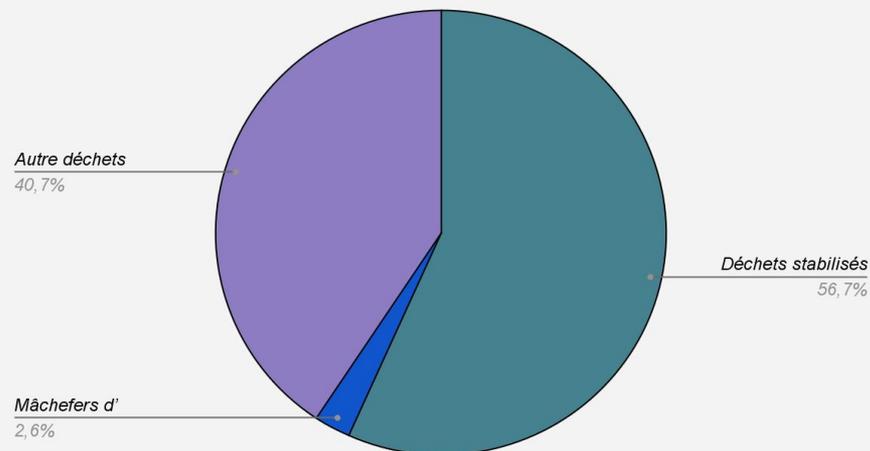
Tonnages et typologie des déchets dangereux sur EMTA

Evolution des tonnages de déchets dangereux sur EMTA en tonnes



226 835 tonnes de déchets dangereux reçues en 2024 vs 211 475 en 2023.

Typologie des déchets dangereux 2024

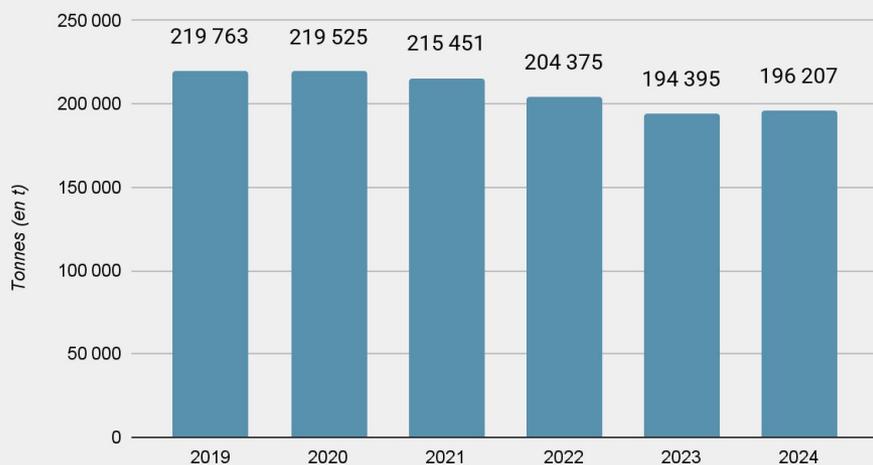


56 % des déchets dangereux reçus sur EMTA sont des déchets stabilisés. Le reste est majoritairement composé d'amiante



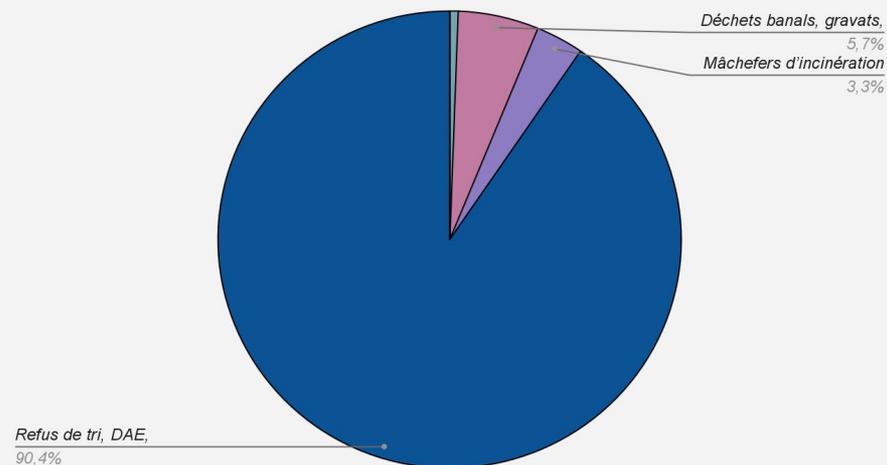
Tonnages et typologie déchets non-dangereux sur EMTA

Evolution des tonnages des déchets non dangereux sur EMTA



196 207 tonnes de déchets non dangereux reçues en 2024 vs 194 395 en 2023.

Typologie des déchets non dangereux sur EMTA en 2023

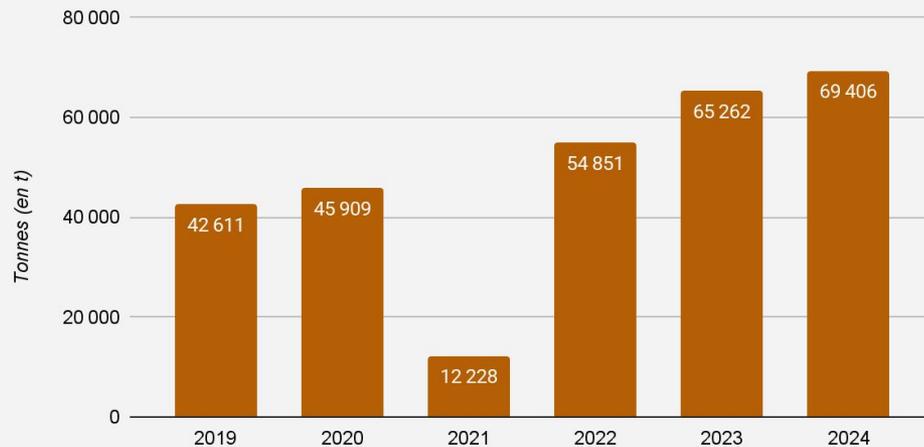


La grande majorité des déchets non dangereux sont des refus de tri, DAE pré triés, ...



Tonnages plate-forme de tri, transit, traitement et valorisation de terres et matériaux pollués / bioterre

Evolution du tonnage de la plateforme terres / bioterre sur EMTA



Jusqu'en 2021, tonnages reçus en Bioterre puis tonnages total plate-forme terres depuis.

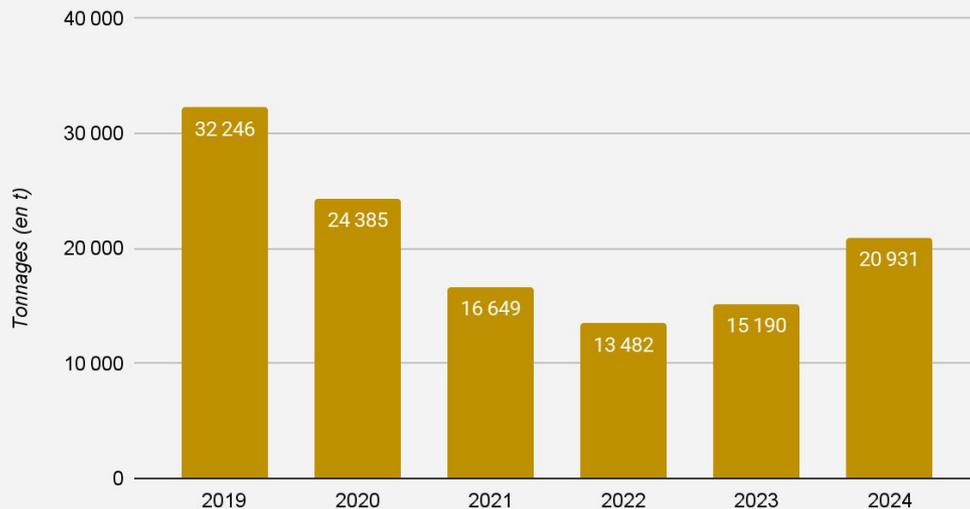
En 2023 :

- ❑ 2 627 tonnes mises en traitement par Bioterre
- ❑ 69 406 tonnes réceptionnées (traitées ou en transit) au total



Tonnages de la plateforme tri BTP

Evolution du tonnage de la plateforme tri BTP sur EMTA



- ❑ 20 931 tonnes ont été reçues sur la plateforme de valorisation des déchets du BTP.
- ❑ Des campagnes de criblage ont été réalisées en 2024 sur des matériaux type gravats. Les matériaux ont été utilisés pour la création du quai pour ISDND, la création des pistes d'accès et la création de la plate-forme accueillant le bioréacteur



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

Bilan humain

Bilan des actions menées en 2024

Projets et perspectives 2025

DDAE EMTA

Bilan environnemental et sécurité : Moteur / biogaz



❑ Valorisation du biogaz par la production d'électricité 2024

- **Taux de valorisation du biogaz** : 79 %
- **Volume de lixiviats traités** : 8151 m³ (6670 m³ perméats)
- **Production électrique injectée** : 3 695 382 kWh en 2024
- **Energie thermique du moteur** (cogénération) valorisée : 4 185 670 kWh



Bilan environnemental et sécurité : Rejets atmosphériques de la valorisation biogaz

❑ Contrôles :

- **Air :** Rejets de l'installation valorisation biogaz, analyses de juillet 2024

| Détermination sur gaz sec | Résultat brut | Résultat rapporté à 11 % d'O ₂ | Incertitude absolue | Limites AP 03/08/2020 |
|---------------------------------------|--------------------------|---|---------------------|------------------------|
| Teneur en HCl | 4 mg/Nm ³ | 9 mg/Nm ³ | 2 | 10 mg/Nm ³ |
| Vitesse d'éjection | 27.2 | | | > 25 ms/s |
| Teneur en SO ₂ | 5 mg/Nm ³ | 3 mg/Nm ³ | 1 | 300 mg/Nm ³ |
| Teneur en NO _x | 428 mg/Nm ³ | 248 mg/Nm ³ | 12 | 315 mg/Nm ³ |
| COVNM en eq. CH ₄ | 42 mg/Nm ³ | 24 mg/Nm ³ | 3 | 50 mg/Nm ³ |
| Formaldéhyde | 9 | 5 | 1 | 40 mg/Nm ³ |
| Teneur en CO | 1 230 mg/Nm ³ | 712 mg/Nm ³ | 36 | 750 mg/Nm ³ |
| Teneur en HF | 5 mg/Nm ³ | 3 mg/Nm ³ | 3 | |
| Poussières >0.7 µm mg/Nm ³ | 3.80 | 2.2 | 0.1 | |

Source : EUROPOLL



Bilan environnemental et sécurité : contrôle des rejets dans l'air

☐ Contrôles :

▪ Air :

- **Rejets torchère** : Analyse conforme (CO à 14.7 mg/Nm³ au maximum pour un seuil à 150 mg/Nm³)
- Analyse d'empoussièrément au poste de travail 2 fois par an : Analyses conformes à la réglementation
- **Analyse COV rejet Bioterre** : Analyses conformes (< 2 mg/m³)



Bilan environnemental et sécurité : Contrôle des eaux souterraines



☐ Contrôles :

- **Eaux souterraines (nappe de la craie) :**
 - Prélèvement et analyse de 28 paramètres par un laboratoire externe de 5 piézomètres (2 à l'amont et 3 à l'aval) 2 fois par an.
 - Pas d'impact mesuré : niveaux des concentrations similaires entre les piézomètres amonts et avals y compris pour les paramètres bactériologiques et de radioactivité. Le piézomètre n°4 (amont) n'a pas pu être prélevé.



Bilan environnemental et sécurité : Eaux rejetées

❑ Contrôles :

- **Eaux rejetées (Tranchée drainante + eaux de ruissellement) :**
- ❖ Les eaux rejetées proviennent en très grande majorité des eaux récupérées par les tranchées drainantes de l'isolation hydraulique
- ❖ Les teneurs élevées en sels en amont du site se retrouvent dans les teneurs des eaux rejetées au niveau du point E. Lors des prélèvements trimestriels de 2024, on observe un dépassement en matières en suspension sur le rejet au point E. Pas d'impact sur le Ru aux cailloux



Bilan environnemental et sécurité : incidents

Incidents / accidents / accidents environnementaux :

- 22/07/24 : léger dégagement de fumée sur l'ISDND. Incendie très vite contrôlé
- 02/10/24 : Départ de feu sur l'osmose inverse. Cet incendie n'a pas eu de conséquences humaines ni environnementales. Les seuls dégâts sont une cuve et une résistance chauffante.
- Des problèmes d'odeurs liés à l'ISDND en fin d'année 2024 début 2025 au moment des travaux de mise en place du bioréacteur et de la couverture finale sur le casier 3.

Aucun accident de travail en 2024



Bilan environnemental et sécurité : biodiversité

❑ **Biodiversité :**

- ❖ Poursuite de la réalisation de l'inventaire annuel faune-flore afin de mesurer l'impact de EMTA sur l'environnement et la biodiversité.
- ❖ Réalisation de différents aménagements en faveur de la biodiversité :
 - Réalisation d'une vérification et d'un entretien annuel des nichoirs et gîtes
 - Création et installation d'une zone pour des nichoirs à hirondelle de rivage
 - Mise en place d'aménagement pour la protection des amphibiens sur site
 - Réalisation d'une fauche différenciée des espaces verts
- ❖ Le certificat ECOCERT a été renouvelé en 2023 pour une durée de 3 ans.



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

Bilan humain

Bilan des actions menées en 2024

Projets et perspectives 2025

DDAE EMTA

Bilan humain

En 2024 (EMTA) :



- Effectif du site de Guitrancourt : 40



- 474 heures de formation pour le site de Guitrancourt



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

Bilan humain

Bilan des actions menées en 2024

Projets et perspectives 2025

DDAE EMTA

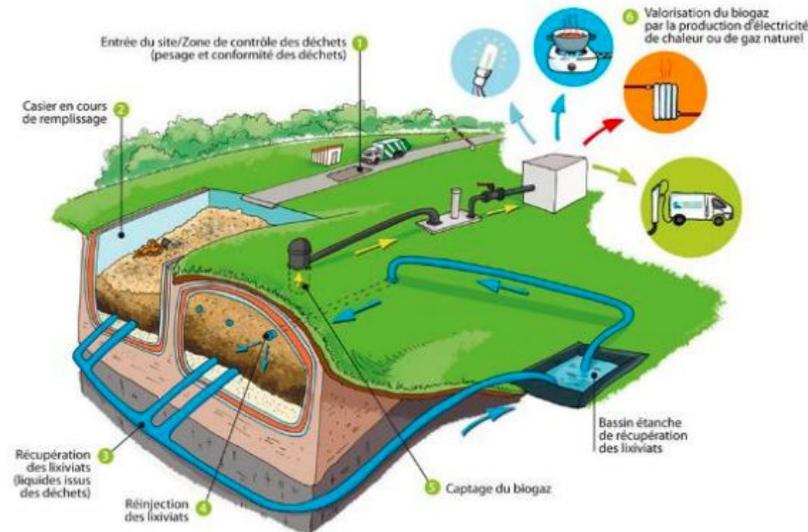
Bilan des actions menées en 2024 : AP complémentaire du 9/01/2025

- **APc : ISDND / plateforme terre / lixiviats DD**

1. ISDND :

- Passage au mode bioréacteur pour les casiers de déchets non dangereux (U1-3 et U1-4)

Ce passage au mode bioréacteur **permettra la limitation des GES (mise en place de couverture étanche), une meilleure dégradation des déchets permettant une meilleure production de biogaz et une diminution de la production des lixiviats.**



Bilan des actions menées en 2024 : AP complémentaire 9/01/2025

- **APc : ISDND / plateforme terre / lixiviat DD**

2. Plateforme terre :

- Augmentation des seuils en entrée et en sortie (valorisation interne)
- Ajout de nouveaux codes CED
- Autorisation de traiter les terres pyrites
- Autorisation pour faire de la stabilisation avec du ciment sur les terres
- La possibilité de réaliser des piles pour le bioterte sans drains et sans bâcher par retournement (sous certaines conditions)

3 . Lixiviats déchets dangereux :

- La possibilité de traiter du lixiviat de déchet dangereux sur l'installation d'osmose inverse



Bilan des actions menées en 2024 : ISDND

- **Réalisations (2024)**

- Création de l'alvéole 3 du casier 4 en ISDND (terrassement, argile, étanchéité, réseau de drainage, gestion des eaux ,...)



Bilan des actions menées en 2024 : ISDND

Réalisations (2024) :

- *Continuité du projet de réaménagement définitif sur une partie de l'unité U1-3*

Une couche de 50 cm d'argile compactée a été posée sur 22000 m² avant la mise en place de la géomembrane de la couverture définitive.

Au sein de cette zone, 9 puits de captage vertical du biogaz de 30 m de profondeur et 4 drains de dégazages horizontaux supplémentaires ont été mis en place.



Bilan des actions menées en 2024 : ISDD

- **Réalisations (2024)**

- *Début des travaux pour le bioréacteur du casier 3 en septembre / octobre 2024 :*

Réalisation de 12 tranchées de réinjection de 80 m de long afin de garantir la dispersion du lixiviats DND au sein du massif de déchets.

Mise en service du bioréacteur mis en place au début 2025



Bilan des actions menées en 2024 : ISDND

- **Réalisations (2024)**
- *Mise en service des alvéoles 1 et 2 du casier 4 en 2024 :*

Réalisation des quais et de l'accès + début de l'exploitation des alvéoles en Août



Bilan des actions menées en 2024 : ISDD

- **Réalisations (2024) :**
 - *Mise en place de la couverture provisoire sur U0*

En 2023, des travaux d'étanchéité provisoire avaient débuté sur U0. Ils ont été finalisés début 2024. Une surface totale de 41000 m² a été couverte



Bilan des actions menées en 2024

- **Réalisations (2024)**
- ***Création du casier 4 sur U0 : été 2024 : Terrassement, argiles, étanchéité, réseau de drainage, pompage + gestion des eaux***



Bilan des actions menées en 2024 : ISDD

- **Réalisations (2024) :**

- **Tranche B : Exploitation de la tranche B pendant les travaux sur U0**

L'objectif était de remonter l'ensemble de la partie est de la tranche B à son altitude de réaménagement final. Cela permettra d'installer ensuite une couverture provisoire en 2025 (40 000m²) afin de limiter la production de lixiviats.

Cela permet également la réhausse de l'alvéole 3 sur le casier U1.



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

Bilan humain

Bilan des actions menées en 2024

Projets et perspectives 2025

DDAE EMTA

Perspectives 2025 : Travaux

- **Travaux**

- Mise en service de l'alvéole 3 du casier 4 en U1 (ISDND)
- Mise en service du casier 4 en U0 (ISDD)
- Création de la réhausse de l'alvéole 3 du casier 4 en U1 (ISDND)
- Mise en service du bioréacteur sur U1-3 + réalisation bioréacteur sur U1-4
- Réalisation des travaux de couverture sur U0 (fermeture la zone ouverte en décembre 2024)
- Mise en place de la membrane provisoire sur la tranche B pour éviter la production de lixiviats
- Réalisation de la maintenance des 60 000 heures du moteur biogaz.



Commission de suivi de site



Tonnages

Bilan environnemental, sécurité

Bilan humain

Bilan des actions menées en 2024

Projets et perspectives 2025

DDAE EMTA

Vision long terme du site

Contexte régional Déchets Non Dangereux

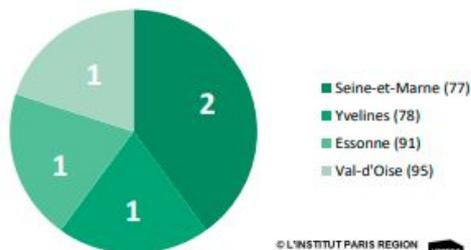
PRPGD Ile-de-France

Le PRPGD prévoit en **2031** que **5 sites partagent 1 042 019 t/an** de DNDNI autorisés en stockage. Jusqu'en 2028, les capacités déjà autorisées dépassent les objectifs du plan.

Le PRPGD rappelle que malgré les diminutions de capacité, le **parc doit rester robuste**, avec un **rééquilibrage géographique au niveau des capacités**. EMTA Guitrancourt est la **seule ISDND** des Yvelines et de l'Ouest Parisien.

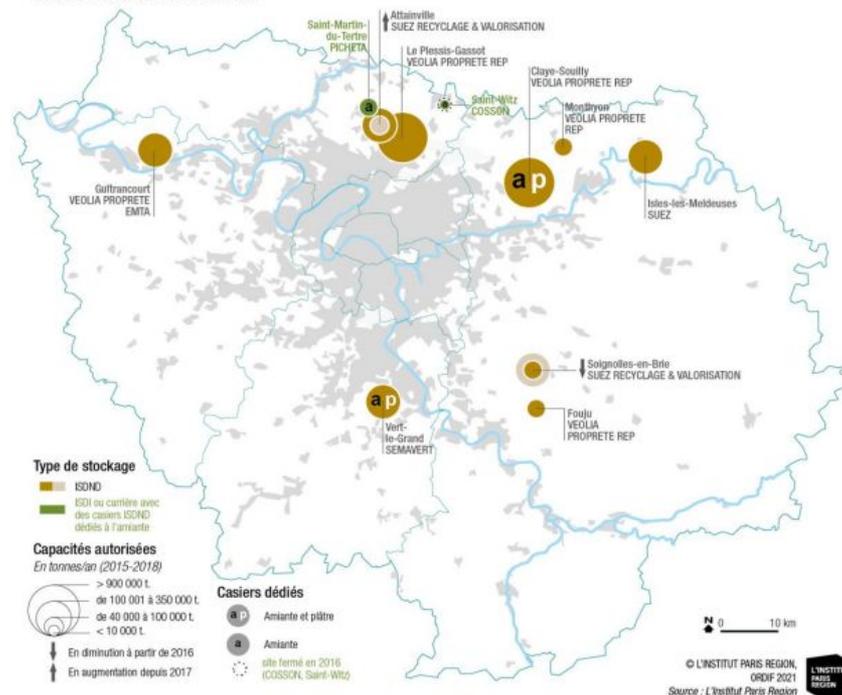
Dans le PRPGD est également prévu le projet de prolongation à **150 000 t/an** à **partir de 2030** du site d'EMTA à Guitrancourt.

REPARTITION MINIMALE DES CAPACITES DES INSTALLATIONS PAR DEPARTEMENT PRECONISATION PRPGD



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2021
Source : ORDIF

Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et les carrières ou les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) avec des casiers ISDND dédiés à l'amiante En Ile-de-France de 2015 à 2018



Vision long terme du site

Contexte régional Déchets Dangereux

PRPGD Ile-de-France

Le PRPGD prévoit de **maintenir en 2025 et 2031 des capacités d'élimination des DD** pour répondre aux **besoins de l'Ile-de-France** et des régions limitrophes.

La **production de déchets dangereux va en effet augmenter** avec des nouveaux flux (biomasse, CSR) et donc les besoins en capacités de traitement avec.

Situation Villeparisis

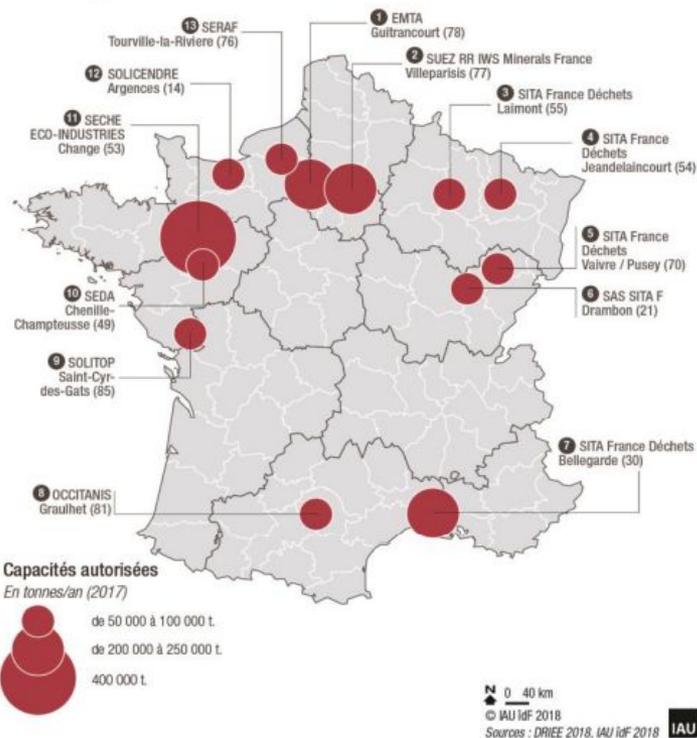
L'Ile-de-France connaît actuellement une **baisse de ses capacités** due à la **diminution des tonnages autorisés sur le site de Villeparisis en 2025**.

En effet, le site était initialement autorisé à recevoir 250 000 t/an jusqu'en mars 2025. Du fait du **retard de son dossier d'extension**, le site de Villeparisis a demandé et obtenu un Arrêté Préfectoral Complémentaire (27/12/24) les autorisant à n'**exploiter que 100 000 t/an jusque fin Décembre 2026**.

Le site de Guitrancourt peut apporter une partie de la solution à ce déficit de capacité dès 2026.

Les centres de stockage de déchets dangereux (ISDD)

en France métropolitaine en 2018



Vision long terme du site

Points clés du projet global EMTA

Pouvoir répondre aux besoins du territoire tout en continuant d'offrir des solutions de valorisation



Traitement des déchets minéraux ultimes et mise en place d'une usine de stabilisation

- # Apporter une solution au déficit de capacité d'Ile-de-France
- # Optimisation des moyens de traitement des déchets minéraux ultimes



Maintien du seul exutoire de déchets non dangereux de l'Ouest Parisien

- # Diminution volontaire des tonnages pour répondre aux exigences du PRPGD
- # Limiter au maximum l'emprise foncière nécessaire au fonctionnement de l'installation



Valorisation / Traitement de terres inertes et polluées et des déchets issus du BTP

- # Tri, concassage, criblage
- # Biotraitement
- # Recyclage, réutilisation



Valorisation du biogaz et des lixiviats produits

- # Maintien de la plateforme de cogénération
- # Production d'électricité



Vision long terme du site

Usine de stabilisation et augmentation de tonnage DD

Nécessité de l'installation d'une usine complémentaire

Historiquement, la stabilisation des déchets à destination de Guitrancourt se fait à l'**usine SARPI implantée à Limay**.

Cette usine, initialement dédiée aux déchets produits par l'incinérateur, n'est **pas adaptée** pour recevoir tous les types de flux et arrive à **saturation**.

Afin de pallier ces problèmes, il est nécessaire d'**implanter une usine directement sur site, complémentaire à celle de Limay**.

Cette nouvelle installation offrira notamment la possibilité de fournir une **solution de traitement à des déchets que l'usine de Limay n'est pas apte à réceptionner**.

La mise en service d'une usine de stabilisation imposera le passage du site en établissement classé **SEVESO Seuil Haut**.



Vision long terme du site

Usine de stabilisation

Historique de la réglementation SEVESO

La **directive SEVESO** a été **établie en 1982** afin de classer les établissements industriels en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent.

Différentes **évolutions réglementaires** ont conduit à l'institution de la **directive SEVESO III**, en vigueur depuis **Juin 2015**.

Cette mise à jour a entraîné un alignement de la nomenclature ICPE sur la directive SEVESO via la création de nouvelles rubriques pour les substances et déchets dangereux.

Ainsi, la présence de certains déchets sur les Installations de Stockage qui, jusqu'ici, n'entraînait pas de classement SEVESO, a fait **placer obligatoirement toutes les Installations de Stockage possédant une usine de stabilisation sous la directive SEVESO à partir de 2015**.

Ce classement s'est vu imposer à cause du **stockage temporaire de certains déchets** avant la stabilisation portant les mentions de dangers **H400, H410 ou H411**, qui correspondent à des déchets jugés **dangereux pour les organismes aquatiques**.

Les **classements SEVESO des ISD sont donc uniquement liés à la présence** de ces déchets et non pas à des risques d'explosion, d'incendie ou de contamination humaine.

Le positif du classement SEVESO

Le classement SEVESO permet de renforcer la sécurité d'un site, notamment grâce à la mise en place de **plans de prévention** et par des **contrôles renforcés de la part de la DRIEAT**.

Réexamen de l'Étude de Dangers obligatoire tous les 5 ans



Mise en place d'un POI (Plan d'Opération Interne)



Mise en place d'un SGS (Système de Gestion de la Sécurité) pour les sites SEVESO Seuil Haut



Inspections et audits supplémentaires pour contrôle de l'installation



Vision long terme du site

Diminution du stockage des Déchets Non Dangereux

Objectifs

Afin de maintenir l'exutoire de l'Ouest Parisien, EMTA Guitrancourt souhaite **étendre dans le temps son autorisation de stockage de déchets non dangereux, tout en réduisant ses capacités.**

Les objectifs sont les suivants :

- **Diminution volontaire des tonnages d'ISDND annuels autorisés dès 2026 ;**
- **Prolongation de l'ISDND pendant 20 ans.**

Aujourd'hui : 220 000 t/an
2029 : 150 000 t/an
2030 : 80 000 t/an
Fin d'exploitation 2030



Aujourd'hui : 220 000 t/an
2026 : 200 000 t/an
2027 : 180 000 t/an
2028-2050 : 150 000 t/an
Fin d'exploitation 2050



Faisabilité technique

De manière à réduire les impacts, EMTA a la **volonté de limiter au maximum l'emprise foncière** nécessaire au fonctionnement de son installation.

Pour ce faire, EMTA souhaite effectuer une réhausse par **reprofilage de son massif de déchets actuel.**

Du fait de leurs densités différentes et afin d'optimiser les volumes, il est nécessaire d'**appuyer les déchets non dangereux contre les déchets dangereux.** De fait, EMTA souhaite également obtenir une **nouvelle autorisation pour son activité de stockage de déchets dangereux.**



DDAE : Dossier 1

EMTA prévoit de faire une première demande qui se concentrera sur **deux axes** :

Axe 1 : Augmentation du tonnage DD

Augmentation du tonnage annuel de l'exploitation des déchets dangereux sans modification de la durée d'exploitation autorisée via un reprofilage des casiers actuels.
Fin d'exploitation en 2040.

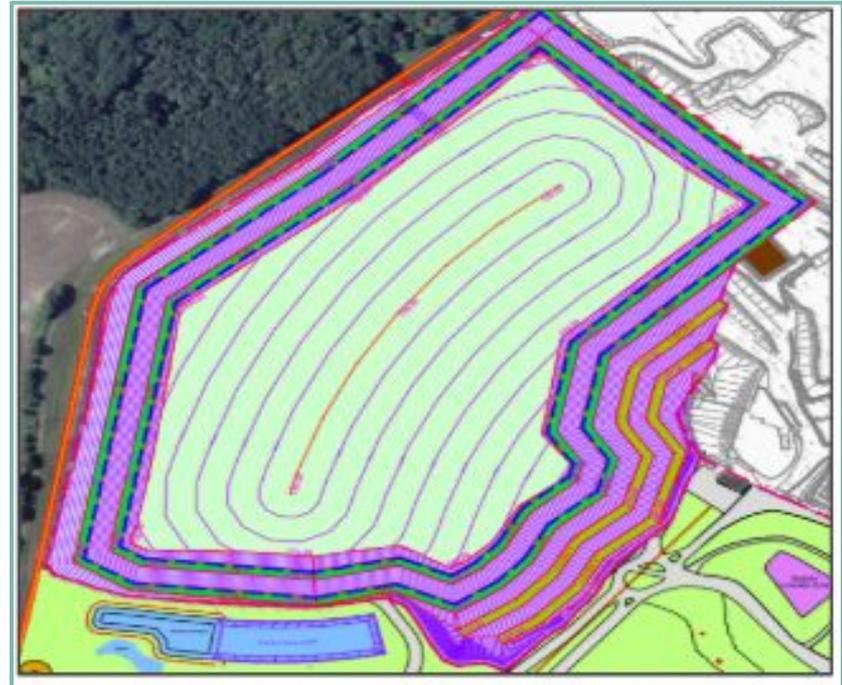
Aujourd'hui :

200 000 t/ an en moyenne
Limite annuelle maximale : 250 000 t/an



Projet :

250 000 t/ an en moyenne
Limite annuelle maximale : 300 000 t/an



DDAE : Dossier 1

Axe 2 : Mise en place d'une usine de stabilisation provisoire



Pour répondre de manière rapide aux besoins en la matière dès le dossier 1, une **unité de stabilisation provisoire** sera mise en place au niveau de l'actuelle base-vie des entreprises extérieures du site.

Le projet nécessitera l'intégration d'un bassin de collecte des eaux techniques ruisselant sur la partie de la plateforme usine dédiée à la stabilisation des déchets et la mise en place de voiries périmétrales pour la circulation autour de l'usine.

Surface totale d'environ 3600 m²



DDAE : Dossier 1

Site actuel



Unité 1 exploitation DND

Plateforme terres

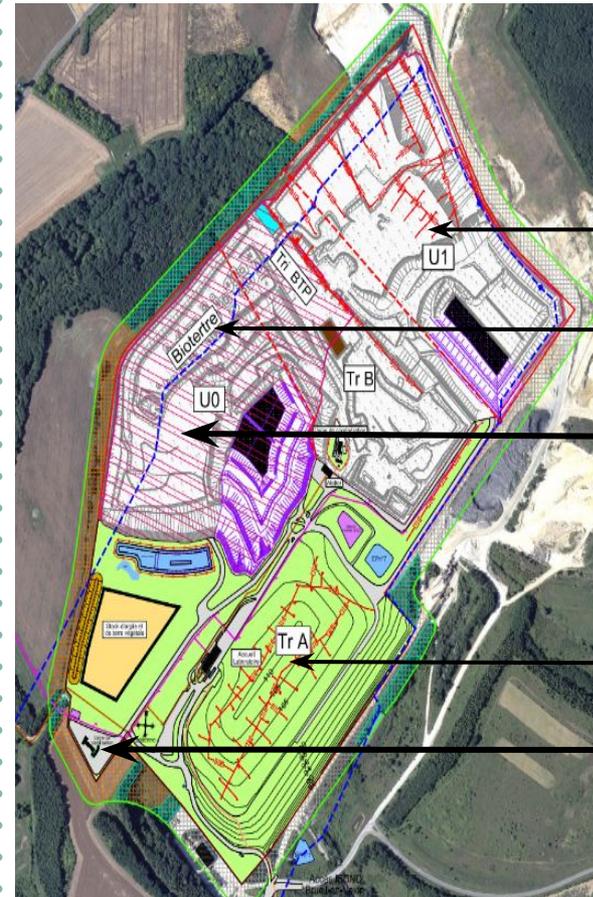
Tranche B exploitation DD

Unité 0 exploitation DD

Tranche A réaménagée

Base-vie

Site futur



Inchangé

Modifié

Unité 1 exploitation DND

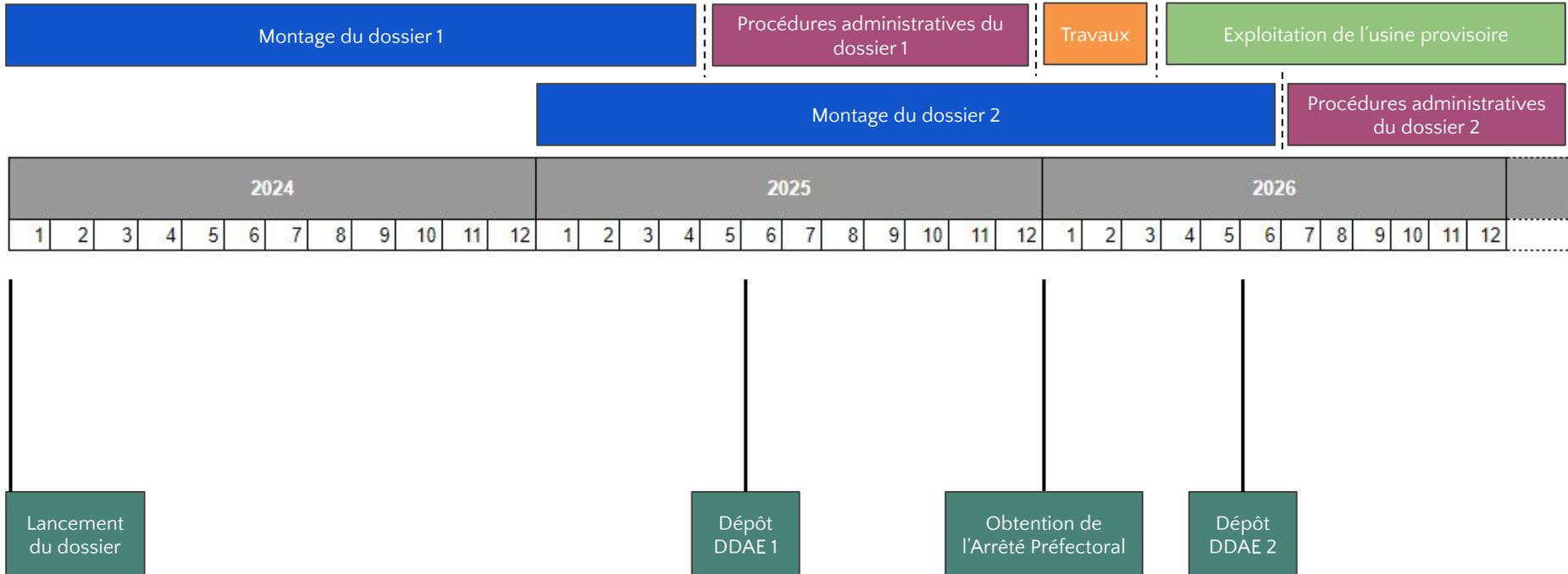
Plateforme terres

Reprofilage de U0 et d'une partie de la Tranche B en exploitation DD

Tranche A réaménagée

Usine de stabilisation provisoire

DDAE : Dossier 1



Dossier DDAE 2

Le dossier 2 sera axé sur la diminution & pérennisation de l'exutoire DND dans l'ouest parisien et sur la mise en place d'une usine complète et définitive. Ce dossier aura un objectif de dépôt pour mi-2026.

Commission de Suivi de Site

Questions diverses

Merci pour votre attention !